

Alliance des syndicats des professeures
et des professeurs de cégep – ASPPC

Rencontres

8, 9, 13, 14 juillet
4, 6, 11, 19, 20 août
2015

Négociation 2015

2 septembre 2015

Changement de rythme

La médiation semble avoir eu pour effet de contribuer à l'établissement d'un climat plus propice à la négociation, toujours sous le mode exploratoire, et à une certaine accélération du rythme des discussions. En témoignent les échanges qui ont eu cours aux mois de juillet et d'août et lors desquels nous avons enfin pu aller au-delà de l'explication des demandes pour réfléchir plutôt à des solutions communes relatives aux demandes des deux parties.

Retrait de demandes patronales

La partie patronale nous a annoncé en juillet qu'elle retirait une quinzaine de demandes du document qu'elle venait à peine de déposer le 10 juin. Ce geste de la partie patronale semble s'inscrire dans un mouvement coordonné de retrait de demandes aux tables sectorielles. Cependant, contrairement aux autres tables sectorielles où des demandes patronales relatives à la sécurité d'emploi et aux assurances ont été retirées, il n'en est rien à notre table, fait étonnant que nous leur avons souligné. Après analyse, le comité de négociation estime que les demandes retirées ne touchent pas, pour la plupart, aux enjeux majeurs de cette négociation.

Réaffectation des ressources

De plus, le comité patronal de négociation des collèges (CPNC) n'a retiré aucune de ses demandes relatives aux libérations syndicales. Comme nous l'avons précisé dans le dernier rapport de table, le gouvernement ne veut pas affecter de nouvelles sommes pour la négociation, mais il compte plutôt réaffecter des ressources déjà allouées. Ce discours s'est précisé puisque le CPNC a indiqué que, parmi les ressources qu'il compte réaffecter figurent celles consacrées aux libérations syndicales. Inutile de dire qu'il s'agit là d'une attaque importante.

Sujets discutés en mode exploratoire

Rappelons d'entrée de jeu que la phase exploratoire a pour objectif de permettre la recherche de solutions communes qui ne peuvent cependant être considérées comme des propositions formelles sans l'aval de l'instance de l'ASPPC. La réciproque s'applique pour la partie patronale et ses

mandataires. Cette phase exploratoire a commencé par des échanges au sujet de la transmission d'informations aux parties syndicales locale et nationale. Ces échanges ont permis de dégager certains points de convergence.

Les discussions ont ensuite porté sur les libérations syndicales et la nomination par le syndicat des enseignantes et des enseignants qui siègent aux comités formés par le collège. En ce qui a trait aux **libérations syndicales**, on l'a dit, notre position est diamétralement opposée à celle de la partie patronale qui souhaite retirer l'ensemble des ressources qui y sont affectées pour les réaffecter ailleurs dans le volet 1, mais sans plus de précisions : dans ce contexte, aucun échange n'a pu avoir lieu. Le comité de négociation évalue par contre la possibilité de solutions relatives à la question de la **nomination des membres des comités du collège par le syndicat**, étant donné l'importance, pour la partie syndicale, de la légitimité que doivent avoir les enseignantes et les enseignants qui représentent leurs collègues, légitimité qui, par ailleurs, sert également les directions de collège.

Le **projet de répartition** a également fait l'objet de discussions. Sur ce sujet, la partie patronale désire notamment plus de latitude pour réserver des ressources (des volets 2 et 3 et de la colonne D) et les utiliser plus tard en cours d'année, alors que la partie syndicale aimerait avoir un mot à dire dans la répartition et l'utilisation de ces ressources, peu importe le moment de l'année. Certains points de

convergence se dessinent, mais ils supposeraient des ajustements au mode de fonctionnement actuel. En ce qui a trait à la volonté de la partie patronale de permettre à la direction de procéder sur le projet de répartition en cas d'impasse, la partie syndicale refuse d'en discuter tant que la demande patronale sur l'approbation du choix des coordinations départementales est maintenue.

Finalement, les échanges ont porté sur **l'embauche et la mise sous contrat des enseignantes et des enseignants non permanents**. Les échanges se poursuivent sur cette question pour laquelle des solutions ont été évoquées de part et d'autre sans que des pistes communes n'en soient encore ressorties.

Le comité de négociation de l'ASPPC croit que la recherche de solutions en mode exploratoire qui a commencé en juillet doit être complétée avant qu'une analyse plus globale de ses résultats puisse être faite. En effet, au cours des discussions, les deux parties ont répété à plusieurs reprises que les pistes de solutions potentielles communes qui ont été identifiées ne pourront devenir des propositions concrètes que si elles permettent d'atteindre des objectifs plus globaux et importants.

Changement dans l'équipe patronale

Enfin, la partie patronale a annoncé au début du mois d'août le départ d'Éric Razurel du comité patronal. Renée Boisclair, qui a occupé des postes de direction au collège Bois-de-Boulogne, le remplacera dans le rôle de représentante du ministère.

Fin de la période de médiation

La période de médiation prenait fin le 20 août : à compter de cette date, la négociation se fera à nouveau dans les bureaux du CPNC plutôt que dans ceux du ministère du Travail. Bien que nous constatons avec une certaine satisfaction que les discussions ont pris depuis le mois de juillet, et avec la médiation, une teneur et un rythme plus près de ceux que nous attendions depuis le début de la négociation, nous faisons aussi le constat que le discours gouvernemental évolue peu dans des dossiers aussi importants que celui de la sécurité d'emploi.

Nous espérons que les vacances vous auront été profitables, car il nous faudra compter sur votre appui et sur votre mobilisation pour porter avec force nos revendications cet automne!